Image not found or type unknown

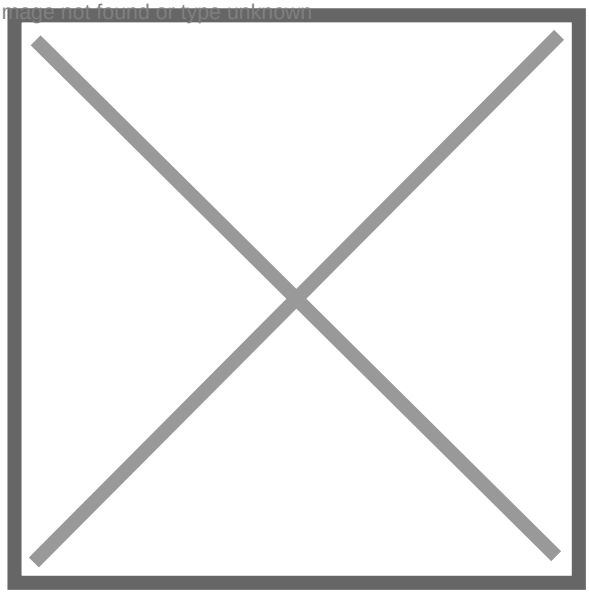

Expertise date de consolidation

Par **reglis**, le **16/03/2011** à **19:04**

Bonjour,mon mari ne veut pas se faire opérer de la hanche suite à une aggravation du à un accident survenu il y a 30 ans.Il a donc demandé une date de consolidation mais le médecin expert a noté dans son rapport que la consolidation médico légale ne pourra être envisagée qu'environ 6 mois après la mise en place d'une prothèse totale.
Mon mari a signalé dans ses doléances qu'il ne voulait pas se faire opérer.Merci de bien vouloir nous éclairer.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés